



## Congés et heures supplémentaires

Par **Guizmo**, le **31/03/2013** à **11:16**

Bonjour à toutes et tous,

Voilà mon soucis:

J'ai fait une demande de congés de 15jrs ( du 4 mars au 19 mars) à mon chef début février. Je l'ai fait comme il le faut, en envoyant la feuille dédiée à cela. Lorsque je reviens de cette période de congés, je demande à mon responsable, ( donc le chef du chef qui m'a accordé les congés) de me payer des heures supplémentaires (200 en stock, 100 de cette année et 100 de l'année dernière). Lors de ma demande il me dis "ok, je t'en paie 100". Quelques jours plus tard, mon chef me dit qu'il ne peuvent plus me payer mes heures sup car on m'a accordé les congés en mars alors que je n'y avait pas droit. Mais seulement à partir de avril ou mai.. Et que du coup il font passer 80 heures sup' dans le comptes des congés pour les rattraper. Ayant fait la demande "normalement", en ont ils le droit?

Par **P.M.**, le **31/03/2013** à **11:28**

Bonjour,

Si vous avez fait la demande dans les formes prévues, ils ne peuvent pas vous le reprocher de vous avoir accordé si c'est le cas de prendre des congés payés par anticipation mais en plus, les repos compensateurs de remplacement des heures supplémentaires ne peuvent pas se décider a posteriori sans aucun accord préalable et de toute façon, ça doivent être majorations comprises...

Par **Guizmo**, le **31/03/2013** à **19:53**

Bonjour,

Merci de votre réponse, j'ai fais la demande comme il faut oui. En donnant la feuille de demande de congés remise par l'entreprise à mon premier responsable. On en avait même discuter "vite fait" car je lui avait dis que si il avait vraiment besoin de moi je pouvais m'en passer.